

Compte-rendu de la réunion du Jury d'appel Régional en date du 26 mai 2015 à 18h30 à NANTES

Objet : Appel du club Réveil VERNANTES de la décision de la commission sportive régionale.

Présents : Christian BONNEAU Président du Jury d'appel par intérim
Nicole MERLET Membre du Jury d'appel
Jean-Luc AVIGNON (CD 44) Membre du Jury d'appel
Cédric GUYOMARC'H (CD 49) Membre du Jury d'appel
Sébastien WANNYN, Président du club de VERNANTES

Excusés : Hervé SOULARD Membre du Jury d'appel
Elie LEME (CD 53) Membre du Jury d'appel
Christian DAVID Membre du Jury d'appel
Patrick GAUDEMER Membre du Jury d'appel
Alain PIRON (CD 72) Membre du Jury d'appel

Rappel des faits :

- décision de la commission sportive régionale du 18 mars : modification des résultats de 3 rencontres suivant les l'article II.112 (RS T II Ch. I - Article 11) - Règles de qualification des joueurs (brûlage) ;
- réclamation de VERNANTES du 23 mars 2015 ;
- confirmation de la sanction du 30 mars 2015 ;
- appel de VERNANTES du 7 avril 2015 sans chèque de caution
- chèque de caution de 48 € reçu le 7 mai 2015 ;
- le jury d'appel a entendu le Président de l'association Réveil VERNANTES ;

Conclusions :

- le règlement de la Ligue ne prévoyait pas de chèque de caution ;
- détection tardive des brûlages, d'où sanctions sportives notifiées seulement après 3 journées ;
- l'appel du club de VERNANTES est recevable

Compte tenu de ces éléments le jury d'appel décide, à la majorité de ses membres :

- d'infirmer la décision de la commission sportive du 18 mars 2015 ;
- de ne sanctionner que la journée 4 du 8 mars 2015 ;
- les points enlevés à l'équipe de VERNANTES sont rétablis et le classement officiel de 2^{ème} phase sera modifié en ce sens.

Ce compte-rendu sera publié sur le site de la Ligue.

Christian BONNEAU
Président par intérim du Jury d'Appel

